

Séminaire « Territoires et Informalité en Ville »

**Autour de l'intervention de Jean Fabien Steck
(Université Paris Ouest Nanterre La Défense)**

« Entrepreneurs informels, citadins et citoyens »

Mercredi 6 avril, 15h-17h

Compte Rendu par Marie Morelle

Cette première séance était la séance inaugurale du séminaire « Territoires et Informalité en Ville ». On a pu distinguer deux grands temps de réflexion : l'un sur les enjeux proprement dit du séminaire, le second plus axé sur la présentation de Jean Fabien Steck. Ce compte-rendu souhaite dresser une synthèse plus générale des discussions menées le 6 avril dernier.

L'informel en ville : de la sphère économique à la sphère politique

Le terme d'informel a été placé au cœur des débats.

Il a été rappelé la volonté d'aller au-delà de la seule notion de « secteur informel » et des objets de recherche y étant classiquement accolés, dans une perspective surtout économique : commerce (*street trading*) ou habitat (*informal settlements*). On a également souligné ce paradoxe d'une notion dont on cherche souvent à se passer ou à minimiser, par exemple à travers les travaux de l'ORSTOM dans les années 1970, en montrant la non pertinence d'une séparation entre formel et informel, mais qui semble refaire surface constamment.

Ce séminaire souhaite se pencher davantage sur l'informalité politique.

Dans la lignée de l'intervention de JF Steck sur « les entrepreneurs informels », on peut étudier la place des acteurs de l'informel (vente, construction, etc.) en ville, en particulier leurs revendications et leurs modes d'organisation et de représentation, plus largement leur participation au gouvernement urbain (leur reconnaissance, leur statut en ville, leur citoyenneté). Dans cette perspective, il est par exemple utile d'analyser leur rôle dans l'émergence et la consolidation de politiques « publiques » de substitution, en réponse à l'absence et aux diverses carences des institutions.

De manière plus large, ce séminaire souhaite poser la question de la dimension informelle des pouvoirs urbains : des pratiques informelles d'acteurs institutionnels comme celles d'acteurs privés, éventuellement criminels, en prenant en compte les contextes locaux comme à plus petite échelle, celui de globalisation souvent taxée de néolibérale.

L'informel étant une notion extrêmement utilisée, une autre direction pourrait consister à analyser les contextes dans lesquels elle est mobilisée, les représentations qu'elle sous-tend et aussi finalement, sa force performative, dans les agendas politiques autant que dans les recherches scientifiques. Dans cette lignée, on peut se demander si l'informel s'impose à nos recherches comme catégorie indigène ou si nous faisons le choix d'en faire une notion opératoire.

Informalité politique et territoire

La notion d'informel relève largement de l'économie et de la sociologie. Les travaux de sociologie politique et de sciences politiques ne l'ignorent pas non plus. Quel peut être l'intérêt de l'appréhender dans une dimension spatiale ? S'agit-il de comprendre les dynamiques des politiques et des pouvoirs urbains et les formes de gouvernement urbain, au-delà saisir les divisions sociales de la ville en de multiples territoires ?

Qu'entendre par territoires : ce sont des espaces où s'exercent, se côtoient ou se confrontent des pouvoirs divers ? Des espaces d'où tirer une légitimité à parler et à agir ? En quel nom s'exerce cette légitimité : en tant qu'entrepreneur informel ou simple résident ? Quelle reconnaissance pour l'acteur informel dans le débat public, *i.e.* comment faire entendre sa voix non seulement comme résident mais aussi comme acteur informel ? L'informalité dans sa dimension politique passe-t-elle par une instance de représentation ? À l'inverse sa légitimité politique est-elle gagnée par les discours de promotion de l'entrepreneuriat ?

Dans quelle mesure ces territoires incarnent-ils des rentes pour ceux qui le délimitent et le contrôlent, ce qui renvoie aussi à la dichotomie espaces privés-espaces publics, à l'idée de privatiser des espaces ou plus spécifiquement un usage de l'espace.

Informel et droit

L'informel n'échappe pas à une discussion sur les liens entre légalité et illégalité, ce qui renvoie aux cadres juridiques des pays étudiés.

L'informel vient-il remettre en cause un cadre, déstructurant dès lors les relations économiques et sociales, à une échelle nationale (en dépit d'un effet structurant à l'échelle individuelle et de certains collectifs) ? Cela nous conduit à poser la question du rapport au droit des sociétés étudiées (transgression, négociations de l'application de la loi, multiplications de cadres juridiques « coutumier », « moderne »).

Par ailleurs est posée la question de la formalisation et de la normalisation de l'informalité. L'informel peut-il être légalisé en tant qu'informel (exemple de l'Inde évoqué) ?